

CODE DE VIE 2023-2024

Notre code de vie est un facilitateur du bien vivre ensemble afin de nous permettre de passer du JE au NOUS. Il est un référentiel éducatif pour veiller au maintien d'un milieu sain et sécuritaire.

Valeurs de l'école

Le code de vie de l'école Lévis-Sauvé repose sur les valeurs suivantes :

- Respect
- Estime de soi
- Persévérance
- Bonnes habitudes de vie

Ces valeurs ont été déterminées après avoir consulté les membres de l'équipe-école, les parents et les élèves. Les comportements attendus ont été élaborés en tenant compte de ces quatre valeurs pour favoriser le bien-être et la sécurité de tous.

Lien avec le projet éducatif et plan de réussite

Le code de vie te servira à développer tes compétences sociales et à devenir un citoyen responsable. Il est en accord avec la 2^e orientation de notre projet éducatif : Assurer aux élèves un milieu de vie sain et sécuritaire.

Objectif 2.1 Poursuivre l'enseignement des comportements attendus

Objectif 2.2 Augmenter le nombre d'activités et d'actions qui nourrissent le sentiment d'appartenance et de responsabilité

Objectif 2.3 Développer les habiletés socio-émotionnelles

Prise de position en lien avec la violence

À l'école Lévis-Sauvé, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

INTIMIDATION

*« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »
(L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)*

VIOLENCE

*« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »
(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)*